

Banny, est un Ivoirien – explique probablement la décision des responsables de l’UEMOA de retirer de la circulation les billets de la “gamme 1992” – celle-ci a d’ailleurs été annoncée par visio-conférence depuis les locaux de l’agence nationale de la BCEAO à Abidjan. Ses promoteurs auraient ainsi cherché à assainir le marché monétaire de la “sous-région” en effaçant les réserves illégales des ex-rebelles. Mais il faut sans doute attirer l’attention sur les conséquences prévisibles de cette substitution : la déstabilisation de la région nord de la Côte-d’Ivoire où les conditions pour une telle opération ne sont pas réunies (pour autant qu’elles le soient ailleurs). La démonétisation est annoncée fin août 2004, elle débute le 15 septembre 2004, les billets de la “gamme 1992” seront privés de cours légal au 1^{er} janvier 2005 : l’assainissement doit donc se faire en trois mois et demi. À titre de comparaison, le change de francs en euros est légal pendant une période de 10 ans qui fait suite à la démonétisation du franc et peut s’effectuer à la Banque de France. Ce délai de change très court constitue partout une contrainte d’autant plus considérable que les campagnes nationales d’information ont tardé à se mettre en place. Dans le nord de la Côte-d’Ivoire, les infrastructures (agences bancaires, bureaux de poste, succursales du Trésor) ont été fermées depuis la guerre de sorte qu’elles ne pourront pas délivrer les nouveaux billets ni reprendre les anciens. Entre septembre et décembre 2004, les populations seront donc amenées à se déplacer sur de longues distances pour changer leurs économies constituées de billets type 1992, ces mouvements de fonds ne manqueront pas de stimuler les activités des “coupeurs de route” et le racket des forces de sécurité, tandis que ces billets – qu’ils soient vrais, faux ou sales – ne sont déjà plus utilisables ni dans la zone sud ni dans les zones frontalières du Mali et du Burkina Faso, par le fait du refus des commerces et des services de les accepter en paiement des transactions. L’opération pourrait ainsi entraîner la ruine et l’isolement commercial de la “zone non gouvernementale” ivoirienne tenue par les rebelles et un mécontentement populaire...

LE GRAND BARRAGE

Le grand barrage est un objet éminemment géographique. L’objectif de ces constructions est d’intervenir sur une situation naturelle pour transformer de l’eau linéaire en eau surfacique. Les barrages répondent à quatre fonctions principales : la production d’électricité, l’irrigation des terres, la création de réservoirs d’eau et le contrôle du débit du cours d’eau (fonctions auxquelles on peut ajouter des objectifs plus marginaux : les loisirs et la navigation). Cette modification des fleuves ou des rivières a des conséquences écologiques et humaines que ne compensent pas nécessairement les bénéfices des barrages.

Le continent africain a des raisons spécifiques de favoriser la création de retenues d’eau. D’une part, les conditions climatiques sont caractérisées par leur très grande variabilité pluviométrique, comme l’ont illustré la sécheresse du Sahel dans les années soixante-dix ou celle de l’Afrique australe au début des années quatre-vingt-dix. D’autre part, les barrages représentent la principale source de production d’électricité du continent. Enfin, le morcellement des territoires nationaux a pour conséquence de multiplier les pays riverains des grands fleuves du continent, à l’image du Nil, le plus long fleuve du monde, qui traverse huit pays. Ces situations supposent de gérer une ressource commune à l’échelle internationale, et donc de coopérer lors de la création de retenues d’eau, afin que celles-ci puissent profiter au pays où se fait la retenue sans que cela nuise aux pays en aval.

Plus spécifiquement, les grands barrages, par leur effet de transformation d’un cours d’eau, ont des impacts à la fois locaux et internationaux et sont parfois source de conflits. La présence d’un barrage peut avoir des conséquences très loin en aval sur le fleuve et impose donc une coordination entre gouvernements. Au niveau local, de la même manière, la modification de l’espace touché par le barrage (zone inondée et périmètres irrigués) suppose des politiques d’aménagement qui n’ont pas toujours été à la hauteur des besoins humains et des bouleversements environnementaux.

Les barrages à l'échelle locale

L'Afrique n'est pas la région du monde qui accueille le plus grand nombre de barrages (États-Unis, Russie et Chine sont mieux lotis), ni les plus fortes capacités de production hydroélectrique (le barrage d'Itaipu au Brésil est la plus puissante centrale au monde en attendant la fin des travaux du barrage des Trois Gorges en Chine), mais elle accueille les plus grands réservoirs. Le barrage d'Owens Falls (Ouganda) a ajouté 2 700 milliards de mètres cubes d'eau au lac Victoria, loin devant les 180 milliards de mètres cubes du lac artificiel de Kariba (Zambie et Zimbabwe). En plus des surfaces inondées proprement dites, les barrages ont des influences directes sur des espaces plus larges, notamment quand leur fonction est d'assurer une irrigation régulière pour l'agriculture. Les deux barrages soudanais de Roseires (sur le Nil Bleu) et de Djebel Aulia (sur le Nil Blanc) permettent d'irriguer 850 000 hectares. Au Mali, le barrage de Manantali (sur un affluent du fleuve Sénégal) est destiné à alimenter en eau 375 000 hectares de terres agricoles.

Ces constructions ont des conséquences souvent très lourdes en termes d'aménagement de l'espace. Premières concernées, les populations déplacées lors de l'inondation des zones de retenues se comptent souvent par dizaines de milliers de personnes. À la fin de la période coloniale où les plus grands barrages du continent ont été réalisés, les déplacements de population se faisaient de manière autoritaire et les gouvernements étaient peu soucieux des conséquences humaines directes de ces projets de développement. Les autorités britanniques ont par exemple expulsé 84 000 personnes en 1965 lors de la création du barrage d'Akosombo au Ghana. Mais le phénomène a continué après les indépendances. Le gouvernement ivoirien de Felix Houphouët-Boigny a déplacé 85 000 personnes en 1972 pour la création du barrage de Kossou. L'Égypte détient le triste record en la matière pour avoir expulsé 130 000 habitants autour du grand barrage d'Assouan en 1970.

Ces données peuvent être mises en perspective des résultats attendus pour ces barrages. Malheureusement, ces résultats sont souvent inférieurs aux bénéfices

escomptés. Trois dimensions doivent être prises en compte à ce sujet.

Les grands barrages ont, d'une part, une influence fondamentale sur les dynamiques géomorphologiques et écologiques des fleuves. Ils limitent les amplitudes des crues et des étiages, bloquent la circulation sédimentaire et les dépôts alluvionnaires des hydrosystèmes lotiques et empêchent la circulation des poissons. Le grand barrage d'Assouan reçoit chaque année 139 millions de tonnes de limons et autres sédiments, ce qui devrait entraîner son comblement en un siècle. En aval du barrage, les pêcheries du Nil ont vu leur productivité diminuer de 20 fois depuis 1970 par manque d'apport des fertilisants alluvionnaires. Enfin, le delta du fleuve, dont la structure géomorphologique résulte de l'équilibre dynamique entre l'apport sédimentaire et l'érosion marine, se voit grignoté peu à peu par la mer.

Les barrages ont, d'autre part, des incidences directes sur les modes d'exploitation agricole (v. Office du Niger ; Dynamiques rurales). Le projet du barrage de Manantali au Mali prévoyait de remplacer des cultures de décrue par une production de riz avec une double ou triple récolte annuelle. Pourtant, alors même que la faisabilité de la multiplication des récoltes n'était pas assurée, la production de riz se trouvait dès l'origine fragilisée par la concurrence du riz asiatique, meilleur marché. Mais c'est plus largement sur la transformation des systèmes fonciers que les périmètres irrigués par des retenues d'eau ont une incidence. L'exemple du barrage de Manantali est ici encore révélateur. Alors que sa mise en place tardive par rapport aux autres grands barrages aurait dû permettre aux responsables de tenir compte des acquis des décennies précédentes concernant les conséquences sociales des gros projets d'infrastructure, le programme de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), financé par l'agence américaine de développement (USAID), n'a pas réussi à prendre en compte les données politiques qui organisent la structure foncière pour installer les paysans déplacés par le barrage sur de nouvelles terres [KOENIG et DIARRA, 1998].

Enfin, d'un point de vue économique, les grands aménagements hydroélectriques souffrent en Afrique des

problèmes d'organisation des réseaux de distribution et plus généralement des difficultés d'implantation d'industries que justifierait la présence de ces grandes centrales. Le barrage d'Inga, situé en aval de Kinshasa sur le fleuve Congo qui présente la plus forte capacité hydroélectrique au monde après l'Amazone, est en sous-utilisation avec une capacité actuelle de 1 760 mégawatts, mais pourrait produire 40 000 mégawatts, soit environ le double de la capacité installée dans toute l'Afrique. L'objectif des concepteurs était d'associer le barrage à des réalisations industrielles, mais celles-ci n'ont jamais vu le jour, à l'exception d'une usine d'acier non rentable fermée en 1985 [DUBRESSON *et al.*, 1994]. La construction d'une ligne à haute tension jusqu'à la zone minière du Shaba, à 1 800 kilomètres du barrage, n'est pas justifiée économiquement car la région est autosuffisante en électricité et l'industrie du cuivre est en profonde crise (v. Copperbelt).

Les barrages à l'échelle internationale

C'est donc davantage à l'échelle internationale que la justification des grands barrages peut être trouvée.

L'utilisation de l'électricité produite par les grands barrages nécessite d'organiser la distribution à l'échelle régionale, car les principaux centres de consommation sont souvent très éloignés des lieux de production. La plus puissante centrale hydroélectrique du continent, sur le barrage de Cahora Bassa sur le Zambèze au Mozambique, a une production de 2 000 mégawatts destinée quasi exclusivement à l'Afrique du Sud, 2 000 kilomètres plus au sud. Concernant le barrage d'Inga, l'Afrique du Sud et l'Égypte ont un projet de ligne à haute tension entre Le Caire et Le Cap passant par le barrage congolais et qui pourrait alimenter en électricité une large partie du continent.

Mais plus fondamentalement, c'est la gestion de l'eau des fleuves qui oblige à une coopération entre États lors de la mise en place de barrages. De fait, cette coopération n'est pas neuve. L'Afrique du Sud a mené durant la période d'apartheid* une politique de transfert des eaux sans équivalent dans le monde (à l'exception des États-Unis) et elle continue actuellement de capter à son avan-

tage l'eau de retenues situées dans des pays voisins. Le Lesotho Highlands Water Project prévoit ainsi actuellement la création de cinq barrages et d'un tunnel de 50 kilomètres servant à alimenter la région urbaine et industrielle du Gauteng en Afrique du Sud [BLANCHON, 2001]. Si le transfert de l'eau est destiné non plus aux seuls Blancs d'Afrique du Sud mais doit au contraire favoriser l'accès à l'eau à tous les Sud-Africains, la construction du barrage a néanmoins obligé 10 000 Lesothans à se réinstaller en dehors du périmètre inondé.

Dans des conditions politiques et économiques moins dissymétriques, certaines réalisations ont pu intégrer une coopération intergouvernementale en amont des projets. C'est le cas de l'OMVS qui réunit le Mali, la Mauritanie et le Sénégal [DIONE, 2000]. Plus largement, les fortes variabilités annuelles de la pluviométrie et la pression démographique ont amené les gouvernements à coopérer à l'échelle du bassin versant du Niger et une conférence a eu lieu en 2004 à Paris pour définir des politiques d'aménagement concertées (v. Office du Niger).

Il semble donc que le temps des grands barrages associés à des projets de développement agricole ou industriel soit passé. Si les besoins en eau et en énergie sont encore importants sur le continent, à la mesure de la croissance démographique, il est probable que les futures réalisations prendront davantage en compte la dimension à la fois sociale et environnementale des barrages. Parallèlement, la coopération internationale s'oriente actuellement vers des aménagements plus souples et plus décentralisés pour gérer la ressource en eau et la répartir de manière plus égalitaire sur un territoire. La conférence de Paris sur le bassin du fleuve Niger (avril 2004) a par exemple reconnu l'importance des microprojets comme alternative aux barrages face au manque d'eau pour l'agriculture. Dans la même logique, le développement de systèmes décentralisés de production d'énergie (notamment l'éolien) gagne du terrain face aux centrales hydroélectriques et à la distribution centralisée de l'électricité. En ce sens, les barrages représentent un objet symbolique d'une époque révolue où le développement passait nécessairement par des projets industriels aussi ambitieux que problématiques.

Anne Volvey (dir.) Yveline Déverin Myriam Houssay-Holzschuch
Estienne Rodary Isabelle Surun Karine Bennafla

L'Afrique



Les auteurs

Anne Volvey (dir.), ancienne élève de l'ENS Fontenay St-Cloud est agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'université d'Artois.

Yveline Déverin, ancienne élève de l'ENS Fontenay, est agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'université de Toulouse-le-Mirail.

Myriam Houssay-Holzschuch, ancienne élève de l'ENS Ulm, est agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'ENS-LSH (Lyon).

Estienne Rodary est docteur en géographie.

Isabelle Surun, ancienne élève de l'ENS Ulm, est agrégée d'histoire et maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Lille-3.

Avec la participation de **Karine Bennafla**, ancienne élève de l'ENS Fontenay St-Cloud, agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'université de Lyon-2.

Les auteurs remercient pour leur participation à des titres divers Anne Gaugue, maître de conférences en géographie à l'université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, Marie-Albane de Suremain, docteur en histoire contemporaine, enseignante au lycée Viollet-Le-Duc, Villiers-Saint-Frédéric, et Valéry Gaillard, réalisateur de cinéma. Ils remercient également l'artiste Ernest Pignon-Ernest, J. Krekelaar du Centre Edmond Fortier et la Compagnie Guépard pour l'autorisation de publication des documents photographiques correspondant à leurs différentes activités ou fonds.

Édition : **Philippe Lemarchand.**

Assisté de : **Michèle Miroir.**

© Atlande, 2005 Tous droits réservés

ISBN : 2-912232-59-7